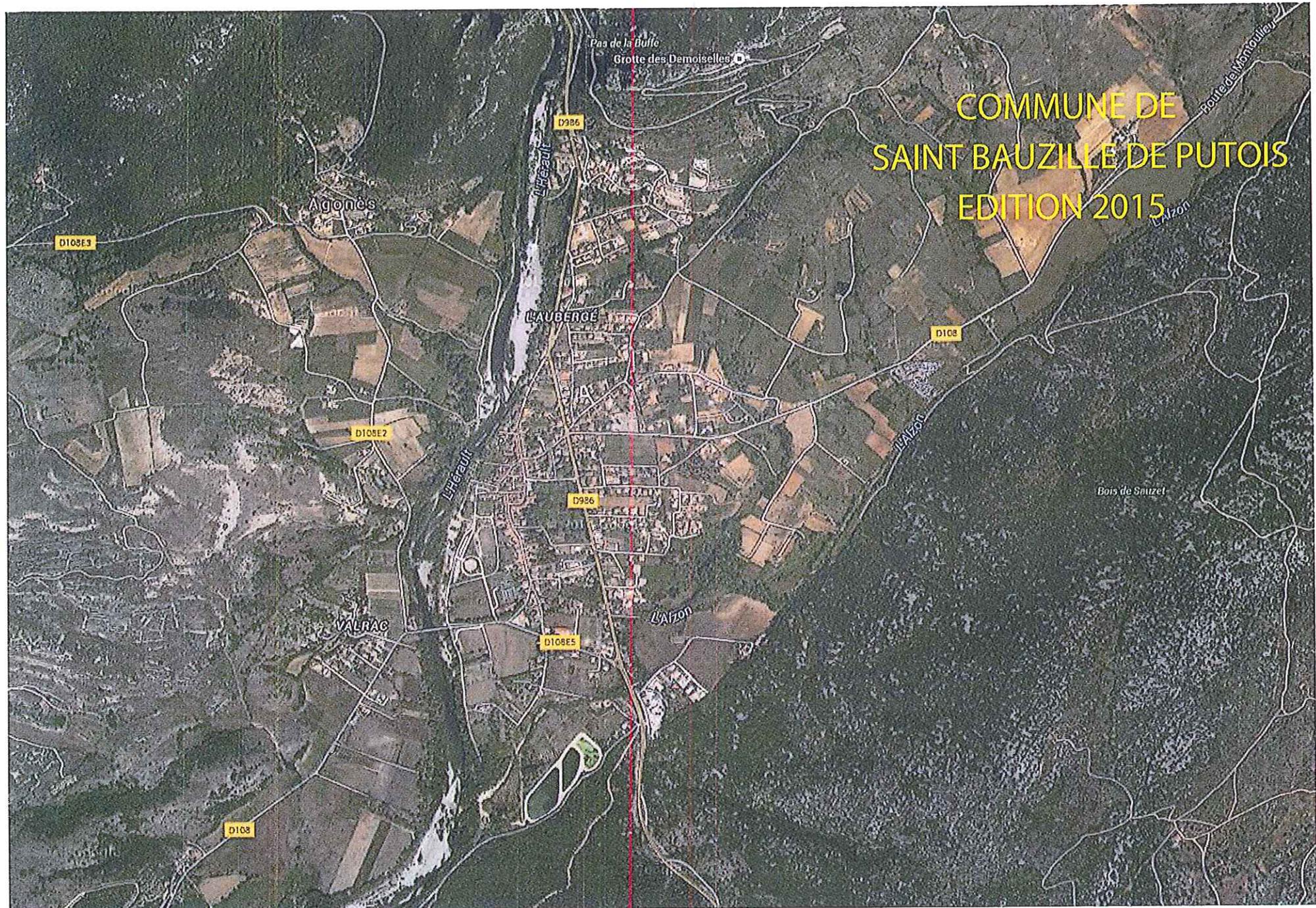


COMMUNE DE
SAINT BAUZILLE DE PUTOIS
EDITION 2015



Ce document a donc pour objet de vous informer afin d'être mieux préparé à un éventuel sinistre. Votre intérêt est de lire dans le détail l'ensemble des fiches présentées, et de les faire lire à tout concitoyen. Il est donc conseillé d'imprimer ce document afin de garder un exemplaire à portée de main dans votre habitation et de ne pas hésiter de le revoir avec attention. Il s'agit d'acquérir une culture du risque favorable à la protection des biens et des personnes. Se préparer à la survenue d'un risque majeur, c'est se donner le plus de chance possible de se prémunir contre ses effets. C'est également connaître les bonnes consignes, avoir les bons réflexes au moment venu, le but étant d'éviter les sur-accidents dus à l'affolement. Il s'agit finalement de se protéger soi-même, sa famille et ses voisins.

PRESENTATION

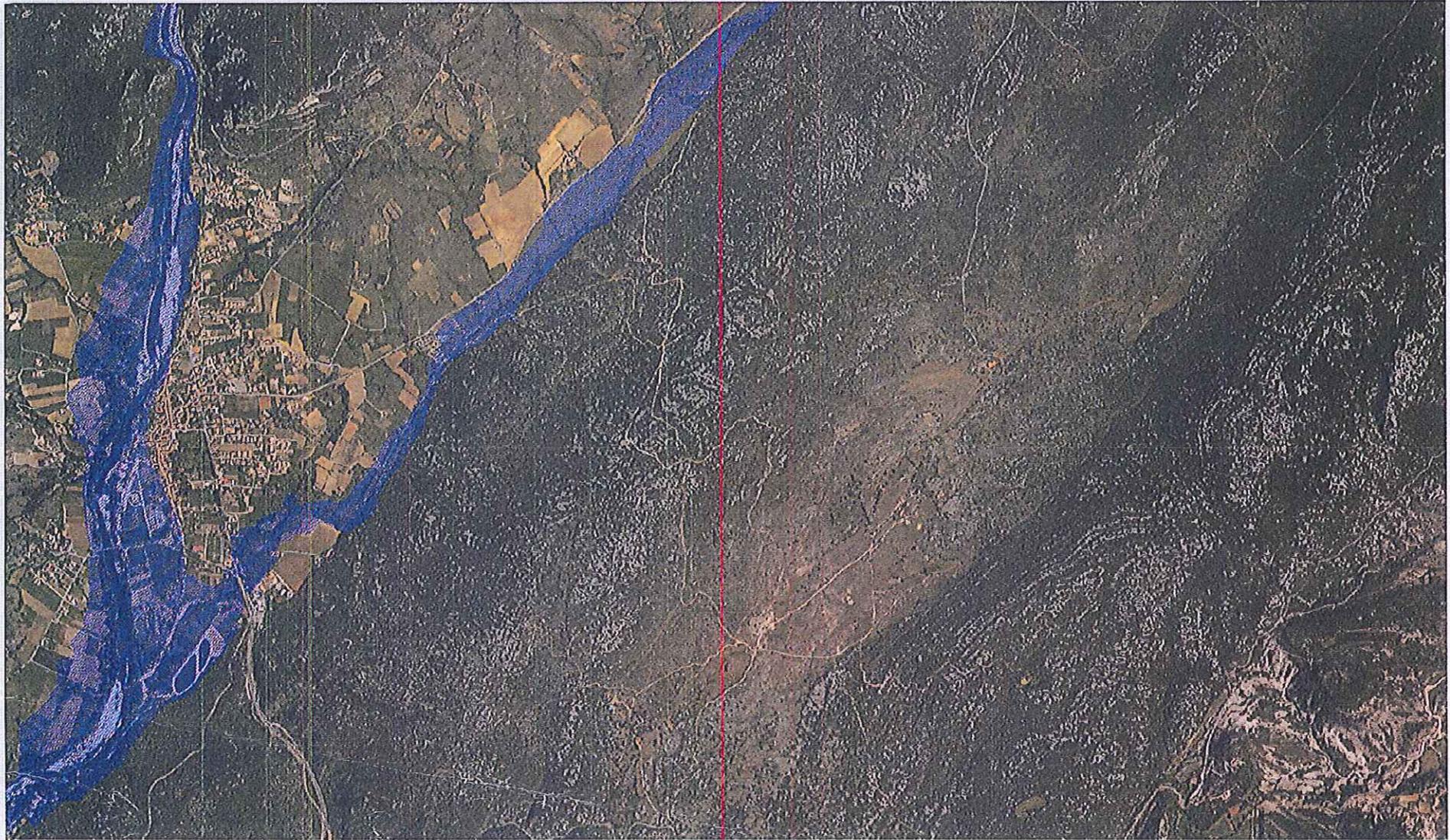
Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) présente les actions de prévention mises en place par la Commune de Saint Bazille de Putois afin de se parer aux risques majeurs auxquels elle est exposée. Le but de ce document est également d'informer chacun d'entre nous sur les consignes de sécurité à suivre pour se protéger face à divers événements majeurs.

Un risque majeur est la confrontation d'un événement potentiellement dangereux, l'aléa, avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

Les risques majeurs peuvent être d'origine naturelle (inondation, feu de forêt, mouvement de terrain...) ou technologique (transport de matière dangereuse, rupture de barrage...).

Ce document s'intègre dans le Plan Communal de Sauvegarde de Saint Bazille de Putois qui prévoit l'organisation communale pour faire face aux événements déstabilisants.

LE RISQUE INONDATION



Description du phénomène

Deux cours d'eau menacent la commune

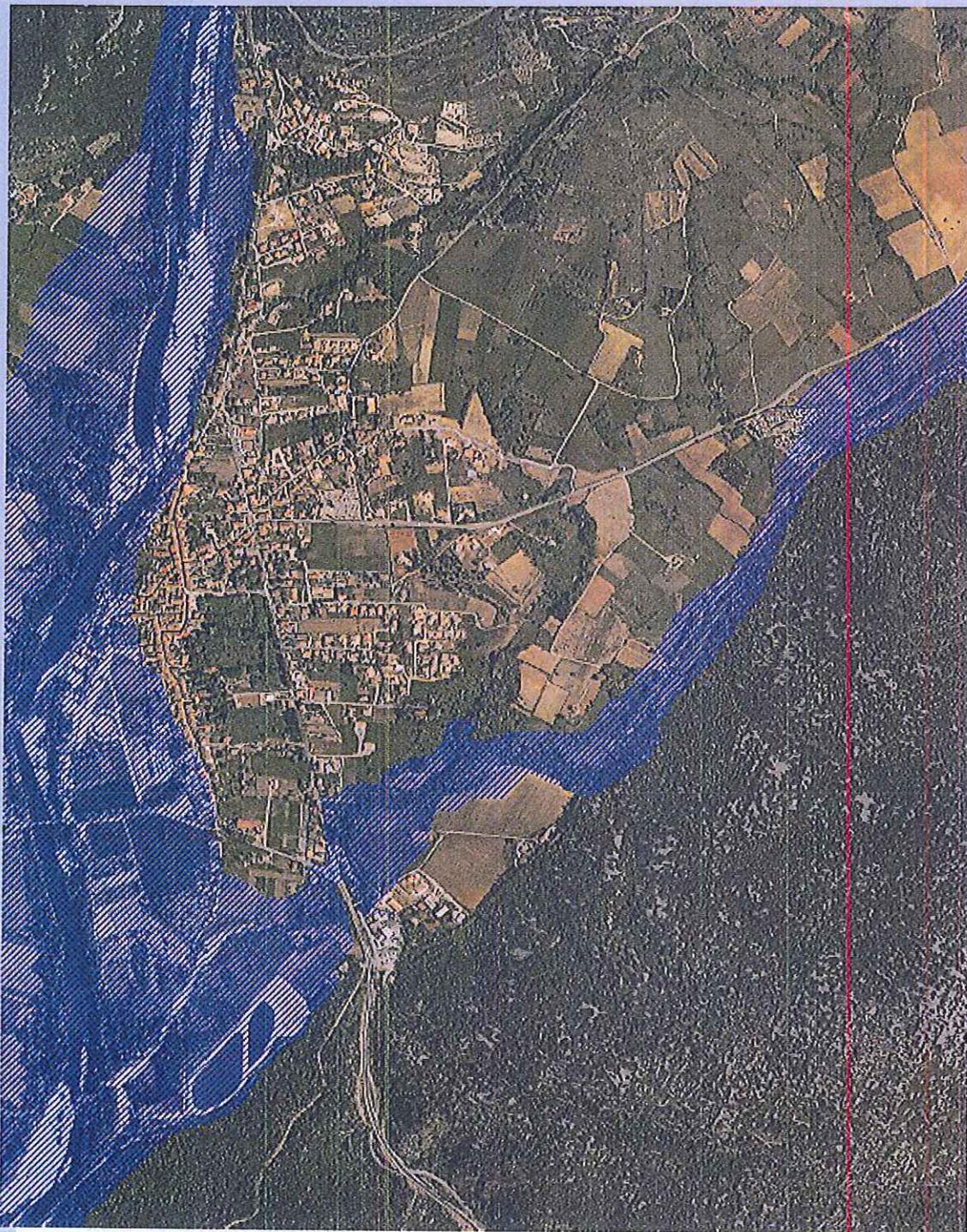
- l'Hérault, qui coule à l'Ouest, du Nord au Sud
- l'Alzon, qui se jète dans l'Hérault en aval du village et qui traverse la commune d'Est en Ouest.

Sur la commune, les crues sont occasionnées par les débordements de l'Hérault et/ou de son affluent l'Alzon, par gros orages, principalement en automne. La pluviométrie moyenne annuelle est de 1210 mm.

La commune est soumise au Plan de Prévention du Risque Inondation Haute vallée de l'Hérault depuis 2001. Cette mesure rend inconstructibles les zones à risque ou permet la construction ou l'aménagement en respectant des prescriptions techniques en fonction du risque estimé.

Diverses zones sont exposées au risque d'inondation sur la commune:

La zone comprise entre le lit du fleuve et l'agglomération, limitée au sud par le pont suspendu (lieux-dits " Le Village " et " Lous Crozès "), où plusieurs habitations sont situées impasse de la poste et à l'aval au lieu-dit " Place du Pré ", où une dizaine d'habitations sont touchées en cas de crue centennale. Les hauteurs d'eau peuvent atteindre 1,50 mètre dans cette zone. En aval du pont suspendu du lieu-dit " Les Sauzèdes " à " Lou Truc ", en confluence avec l'Alzon, comprenant plusieurs habitations ainsi que le camping municipal, ou encore en amont de l'Alzon la zone industrielle et les habitations Serody. Les bases de canoës situées sur les rives de l'Hérault et les infrastructures telles que la RD 986, la station de lagunage et le captage d'eau potable.



Prévision et systèmes d'alerte :

L'Hérault est surveillé en permanence par le Service de Prévision des Crues (basé à Carcassonne). Cependant, son temps de montée est plus lent que son affluent l'Alzon. C'est pourquoi, la commune s'est dotée depuis 2003 d'un système d'alerte soumettant le ruisseau à un capteur relevant ses hauteurs d'eau. Une alarme est déclenchée lorsque le niveau de l'Alzon dépasse la côte d'alerte.

La mise en état de vigilance de la cellule de crise communale permet d'anticiper et d'analyser la situation afin de coordonner les actions des différentes équipes.

•

Consignes de sécurité

Avant:

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Ayez à votre disposition un poste de radio à piles

A l'annonce et à l'approche de l'événement:

- Ecoutez les nouvelles à la radio (notamment sur Radio France Bleue)
- Mettez les véhicules à l'abri sur les points hauts ou hors des parkings souterrains (risque de destruction ou de charriage)
- Prévenez vos voisins vulnérables
- Coupez le gaz et l'électricité
- Amarrez les cuves, surélevez les meubles, déplacez les objets de valeur ou polluants.

Pendant:

- Tenez-vous informés de l'évolution de la situation (par Radio France Bleue, Mairie, ...)
- En cas de montée des eaux, libérez de tout lien les animaux domestiques et d'élevage
- Fermez portes, fenêtres, aérations...
- Coupez les alimentations en gaz et en électricité
- Réfugiez-vous à l'étage et surtout évitez tout déplacement inutile
- Ne saturez pas le réseau téléphonique par des appels répétés (libérez les lignes pour les secours)
- Ne vous engagez pas sur les routes inondées interdites à la circulation (80% des décès)
- N'allez pas chercher vos enfants en classe : l'école s'occupe d'eux

Après:

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques
- Chauffez dès que possible
- Soutenez vos voisins sinistrés
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable (affichage ou information Mairie)
- Faites l'inventaire des dommages pour la déclaration aux assurances et à la Mairie qui instruit les demandes de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle

Le risque Feux de forêt

Description du phénomène

Saint Bazille de Putois est une commune de moyenne montagne surplombée au Nord par le massif du Thaurac, au Sud par le Patus composé du bois de Sauzet. Ces massifs sont recouverts de feuillus (chênes verts), de résineux (pins) ainsi que de garrigues. Le risque d'incendie y est important et peut toucher des habitations, des fermes ainsi que la voirie. La période la plus sensible s'étale de Juin à Septembre, avec un pic entre le 15 Juillet et le 15 Août.

Prévention

Le débroussaillage est une obligation de l'article L-321-5.3 du code forestier. Il le définit comme l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe.

Prévention et intervention

La lutte contre l'incendie est essentiellement assurée par les sapeurs pompiers.

- **Consignes de sécurité**

Avant :

- Informez-vous bien des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Débroussailliez, élaguez, éliminez les rémanents de coupe avant la saison sèche
- Vérifiez l'état des fermetures et des toitures
- Prévoyez des moyens de lutte (point d'eau, matériel, ...)
- Repérez les chemins d'évacuation et les faites les connaître aux personnes qui séjournent chez vous

Informez sans délai les Pompiers de tout départ de feu (**N° Téléphone : 18**)

Ne paniquez pas : le feu n'est dangereux que s'il se rapproche très près.

Vous serez informés d'un incendie par un véhicule sonorisé ou par appel téléphonique.



Pendant :

- Suivez les consignes données par la Municipalité
- Gardez votre calme tout en surveillant les abords
- Ouvrez le portail de votre propriété
- Votre habitation est le meilleur abri, évitez tout déplacement inutile
- Mettez à l'abri tout combustible, produit inflammable et véhicule
- Eteignez la ventilation et la climatisation
- Fermez les volets, les portes et les fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air (la fumée arrive avant le feu)
- Bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées, ...)
- Ne saturez pas le réseau téléphonique par des appels répétés
- Libérez de tout lien les animaux domestiques et d'élevage (chevaux notamment)
- Si vous êtes en voiture, gagnez si possible une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée ; allumez vos phares pour être facilement repéré.

Après :

- Eteignez les foyers résiduels et surveillez les abords pour éviter des reprises de feu
- Aidez au relogement des sinistrés
- Déclarez aux assurances les dommages.

Le risque Mouvement de terrain

Description du phénomène

La commune est surplombée au Nord par des escarpements calcaires abruptes : la façade sud du massif du Thaurac. Cette zone est propice aux éboulements ainsi qu'aux chutes de blocs. Sur la commune, ces mouvements peuvent atteindre de nombreux enjeux. Il s'agit principalement du site touristique de la grotte des Demoiselles ainsi que son parking, situés à mi-hauteur de l'escarpement rocheux. Le site est ouvert toute l'année, avec une fréquentation assez importante. De nombreuses habitations et fermes sont situées au pied du Thaurac, qui pourraient également être touchées selon l'ampleur du phénomène.

Prévention et intervention

La zone est régulièrement soumise à des contrôles de la part des services de l'Etat ainsi que de la Mairie. Des travaux de purge sur le versant ont déjà été réalisés à plusieurs reprises, notamment lors de l'aménagement de la zone d'accueil et d'accès à la Grotte des Demoiselles en 1999.



Consignes de sécurité

- Mettez-vous à l'abri en dehors des zones suspectées d'être les plus risquées et surtout évacuez les maisons menacées
- Suivez les consignes de sécurité émanant des secours et des autorités.

Le risque Transport de matière dangereuse

Description du phénomène

La commune est traversée du nord au sud par la RD 986, reliant Ganges à Montpellier, et soumettant la commune au risque transport de matière dangereuse. Le risque TMD est qualifié par son état inopiné et soudain, puisque l'événement fait suite à un accident ponctuel se produisant lors du transport de matière dangereuse, ici par voie routière. Un tel accident est susceptible de couvrir une zone géographique très étendue et peut entraîner des conséquences graves pour la population ou l'environnement. Les principaux dangers liés aux TMD sont : l'explosion, l'incendie et la dispersion dans l'air (nuage toxique).

Selon la météo, le risque peut être amplifié : le vent déplace le nuage toxique selon sa direction et sa force ascensionnelle, la pluie entraîne le ruissellement des matières toxiques avec risque d'infiltration dans les sols et de retombée sous forme de pluie polluante.

Ces manifestations peuvent être associées ou interférer l'une sur l'autre (effet "domino"). Les conséquences sont avant tout celles du produit transporté qui peut être inflammable, toxique, explosif ou radioactif. Les premières victimes seraient celles situées à proximité de l'accident. Il faut donc s'éloigner le plus rapidement possible.

Consignes de sécurité

Si vous êtes témoin d'un accident:

- Donner l'alerte (sapeurs pompiers au 18, police ou gendarmerie au 17, 112 à partir d'un portable) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code matière du produit et le code de danger, la nature du sinistre
- Si il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie
- S'éloigner puis suivre les consignes de confinement énoncées ci-dessous

Dès l'alerte donnée par les autorités

- Confinez-vous rapidement dans le bâtiment où vous vous trouvez ou le plus proche et respectez les consignes de sécurité de la Mairie
- Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...) et arrêtez la ventilation pour empêcher la propagation des produits toxiques
- Ne surtout pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des produits toxiques
- Ne fumez pas : ni flamme, ni étincelle (risque d'explosion)
- Ne circulez pas : n'allez pas chercher vos enfants à l'école ou proches dans d'autres lieux
- Si vous êtes détenteurs de puits ou de forages, respectez les consignes même une fois l'événement terminé
- Ecoutez France Bleu Hérault (FM 101.1 ou 100.6) pour connaître les consignes à suivre
- Limitez strictement vos communications téléphoniques (par appareils fixes ou mobiles) : libérez les lignes pour les secours
- Attendez les consignes des secours ou des autorités, ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

Les numéros d'urgence

POMPIERS : 18

SAMU : 15 ou 112 d'un portable

POLICE : 17

Gendarmerie de Ganges : 04 67 73 85 73

Les numéros utiles

Mairie de Saint Bazille de Putois : 04 67 73 70 12

Police Municipale : 06 75 72 49 07

EDF : 0810 333 434

Météo France : 0892 68 02 11

Au centre départemental : 04 67 20 04 57 ou 04 67 20 91 35

Etat des réseaux routiers : 08 26 02 20 22

Circulation Hérault : 04 67 67 72 72

Mairie de Saint Bazille de Putois : www.saintbazilledeputois.fr

Météo France : www.meteofrance.com

Fréquence radio

Les sites internet utiles

Radio France Bleu Hérault FM : 100.6 ou 101.1 MHZ